

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2012

7 août 2015

SOMMAIRE

A1 Investment S.à r.l.	96530	Fourteen Larch S.à r.l.	96536
Agence S.P.I. S.à r.l.	96532	Fox Bravo S.A.	96537
Airbus Re S.A.	96532	FSA Investment Group S.à r.l.	96536
Alex Andersen Lux S.A.	96530	Global Gateways Lux Co S.A.	96548
ArcelorMittal Luxembourg	96531	Green Valley S.A.	96530
Barclays BCLI no. 2 S.à r.l.	96533	IK VII CO-Invest B S.à.r.l.	96530
BATINVEST Immobilière	96565	Imagine Young Jewellery S.à.r.l.	96530
Beauregard Capital Sicav	96533	Isolation Europe S.A.	96543
Benaruca S.A.	96542	Jazminsol Luxembourg S.A.	96566
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.	96532	KIA VIII (Timber) S.à r.l.	96533
CCA Benelux S.A.	96542	Kimberwoman S.A.	96543
Eole Invest S.A.	96536	Kronos S.à r.l.	96534
EPISO Berlin Office S.à r.l.	96535	L&P Europe SCS	96534
Europa Presov Park S.à r.l.	96535	Partners Group Listed Investments SICAV	96547
European RE Club (Luxembourg) S.à r.l. ...	96535	Pentair Technical Products S.à r.l.	96532
Ewen Nico S.à r.l.	96536	Praesidio S.à.r.l.	96531
Fennogens Investments	96535	Puce	96531
First International Energy Corporation S.A.	96538	SMF Europe Holdings S.à r.l.	96543
Fizz Beverage S.à.r.l.	96538	Société Immobilière du Royal Building S.A.	96575
Fleurs Putz S.A.	96531	Sogepetrol	96576
Flitptrel Lux S.à r.l.	96537	TCP International Financing, S.à r.l.	96538
Flitptrel Lux S.à r.l.	96537	TGY S.à r.l.	96576
FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A.	96534	Torex Luxembourg S.à r.l.	96539
Fornax S.à.r.l.	96531	Trimmo S.A.	96576

Alex Andersen Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 35.087.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086868/9.

(150099471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

IK VII CO-Invest B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015088073/10.

(150100320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Imagine Young Jewellery S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 101, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088074/10.

(150100996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

A1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.682.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015086926/11.

(150099783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Green Valley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.

3A, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015092117/14.

(150103336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 6.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015086880/9.
(150099339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Praesidio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3318 Bergem, 4, Um Furtwée.
R.C.S. Luxembourg B 166.455.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015088362/10.
(150101185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Puce, Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 162.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015088370/10.
(150100833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Fleurs Putz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 12, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 67.595.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16/06/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Référence de publication: 2015092094/12.
(150103546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Fornax S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.955.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 16 juin 2015.

Nomination de la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffèr, L-2520 Luxembourg, B - 76.118 comme nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, démissionnaire avec effet rétroactif au 21 mai 2015.

Pour la société
FORNAX S.à r.l.

Référence de publication: 2015092096/13.
(150103813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Agence S.P.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 14, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 142.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086896/9.

(150099791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Airbus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 50.641.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086902/9.

(150099668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.135.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015086974/11.

(150099989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pentair Technical Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.928.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2015 que Monsieur Michael Gerald Meyer a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 20 mai 2015.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Michael Gerald Meyer, Madame Julie Flaherty, née le 7 septembre 1966 à St-Paul, Minnesota, Etat-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 6425, Ranier Lane North, MN-55311 Maple Grove, Etat-Unis d'Amérique comme gérante de type A de la Société avec effet au 20 mai 2015 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Benjamin Peric, comme gérant de type A de la Société;
- Adrien Joseph Weiss, comme gérant de type A de la Société;
- Julie Flaherty, comme gérante de type A de la Société;
- Mark Charles Borin, comme gérant de type A de la Société;
- Marjorie Allo, comme gérante de type B de la Société; et
- Christophe Maillard, comme gérant de type B de la Société.

Le 11 juin 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015088331/25.

(150100623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Beauregard Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 180.391.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 29. April 2015

Aufgrund eines schriftlichen Umlaufbeschlusses des Verwaltungsrates hat es folgende Änderungen im Verwaltungsrat der Gesellschaft gegeben:

- 1) Herr Lawrence Ward legt sein Amt als Verwaltungsratsmitglied zum 30. April 2015 nieder.
- 2) Herr Nevil von Tscherner, geschäftlich ansässig in 5, rue Pedro-Mylan, 1211 Genf, Schweiz, wird mit Wirkung vom 29. April 2015 zum Verwaltungsratsmitglied bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung ernannt.

Référence de publication: 2015086960/13.

(150099229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

KIA VIII (Timber) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.994.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 juin 2015

En date du 4 juin 2015, l'associé unique a pris la décision suivante:

- D'accepter la démission de Madame Elizabeth Timmer de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 29 mai 2015.
- De nommer Monsieur Michael Verhulst, né le 25 août 1969, à Almelo (Pays-Bas), résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet au 29 mai 2015. Son mandat aura une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015088122/17.

(150100134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Barclays BCLI no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.096.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Paley
Prénom(s): Christopher John
Né le: 26 juillet 1981
à Manchester (UK)
Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Date de nomination: 8 juin 2015
Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2015086936/24.

(150099489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 164.525.

Le rapport annuel audité de la Société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2015.

Pour FLIT-PTREL, SICAV-SIF S.C.A.

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

Société en commandite par actions

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015089563/17.

(150102239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Kronos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 223.062,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.177.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 29 mai 2015:

L'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Yves Cheret, résidant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant avec effet au 30 juin 2015 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Frits Carlsen, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant

- M. Yves Cheret, gérant

- M. Sanjeev Jewootah, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088116/18.

(150101022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

L&P Europe SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.787.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 21 novembre 2014 que le capital social de la Société s'élevant à USD 166.467.086 divisé en 166.467.086 parts sociales composées de 144.716.986 parts de commanditaires et 21.750.100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD) chacune est augmenté d'un montant de USD 1 et s'élèvera donc, dès lors, à un montant de USD 166.467.087 divisé en 166.467.087 parts sociales composées de 144.716.987 parts de commanditaires et 21.750.100 parts de commandités ayant une valeur nominale d'un USD chacune.

Il résulte de la même assemblée générale extraordinaire que Leggett & Platt, Incorporated a souscrit à la nouvelle part de commanditaire ayant une valeur nominale d'un USD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

L&P Europe S.C.S.

Référence de publication: 2015088130/19.

(150100034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

EPISO Berlin Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 159.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015089542/10.

(150102300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Fennogens Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 173.453.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015089555/11.

(150102377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 186.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 mai 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015089529/13.

(150102824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Europa Presov Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.100,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.226.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 4 juin 2015

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé en date du 4 juin 2015 de:

- 1) prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour la Société

Signes S.A.

Vincent Goy

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015089528/20.

(150102798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Ewen Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2534 Luxembourg, 14, rue des Sept-Fontaines.
R.C.S. Luxembourg B 169.132.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089546/10.

(150102596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Eole Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 165.971.

Extrait des Décisions de la Gérance du 12 juin 2015

Il résulte du procès-verbal des décisions de la Gérance, tenue en date du 12 juin 2015 que le siège social est transféré au:

- 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015089541/13.

(150102255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Fourteen Larch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 195.474.

En date du 5 juin 2015, l'associé unique Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., précité, avec 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015089553/15.

(150102250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

FSA Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 8, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 182.613.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des gérants de la Société qui s'est tenue extraordinairement en date du 12 juin 2015 au siège social de la société que:

1. L'adresse privée de l'associé Annika RAGNARSSON a été modifiée en 8, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.
2. L'adresse privée de la gérante de classe B Annika Ragnarsson a été modifiée en 8, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.
3. L'adresse privée du gérant de classe A Per Ragnarsson a été modifiée en 8, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 12.06.2015.

Référence de publication: 2015089577/16.

(150102016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Fox Bravo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 138.259.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social en date du 5 juin 2015 que Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommée avec effet immédiat aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de Mme Annie SWETENHAM, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2015089569/14.

(150102022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Flitptrel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.844.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2015.

Pour FLITPTREL LUX S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015089566/15.

(150102483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Flitptrel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.844.

L'actionnaire unique de FLITPTREL LUX S.à r.l. (la «Société») a décidé en date du 15 mai 2015 de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Tomas Correia Da Cunha Gois Figueira, résidant professionnellement 20, 6° Rua Castilho, P - 1250-069 Lisbonne.
- Monsieur Arnold Spruit, résidant professionnellement 15A, Rue Langheck, L-5410 Beyren.
- Monsieur Manuel Maria Pinto Basto de Noronha E Andrade, résidant professionnellement 20 4° Rua Castilho, P - 1250-069 Lisbonne.

jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ou résolution de l'actionnaire unique qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

De plus, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de:

Ernst & Young, S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ou résolution de l'actionnaire unique qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour FLITPTREL LUX S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015089565/25.

(150102269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

TCP International Financing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.575.

En date du 12 juin 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Martin Paul Galliver, du poste de gérant de Classe B avec effet au 22 mai 2015;
- Nomination de Angeliki Alafi, née le 1^{er} septembre 1979 en Athènes, Grèce, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy L- 1855, Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de Classe B avec effet au 23 mai 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCP International Financing, S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2015089235/17.

(150101933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Fizz Beverage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 468.250,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.430.

Extrait des résolutions écrites adoptées par les associés en date du 9 juin 2015

Les associés décident d'élire Monsieur Laurent Forget demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant unique de la Société pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Les associés décident d'élire KJPMG Luxembourg, 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises Agréé pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIZZ BEVERAGE S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015087169/18.

(150099454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

First International Energy Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.178.

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- La démission de l'administrateur Michal Jozef WOJNARSKI, né le 13 September 1957 in Zakopane (P), demeurant à U1. Jozefa Pilsudskiego, 28, P-34-500 Zakopane;
- La démission de l'administrateur Dimitry ZAKATOV, né le 21 Oktober 1968 in Moskau (RU), demeurant à Str. Krilatskie Holmy 35, Korp. 3 AP. 525, RU-121.614 Moskau.
- La nomination de l'administrateur Vahid TAHERY, né le 2 octobre 1955 à Téhéran (Iran) demeurant à 6, Ul.Juliusza Kossaka, P1 26 -400 Ostrowiec Swietokrzyski
- La nomination de l'administrateur Maciej Janusz CHORAZAK né le 27 mai 1967 à Opole (P) demeurant à 18/20 m. 12, U1. Swietego Antoniego, PL - 50-073 Wroclaw

POUR EXTRAIT CONFORME
Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015087167/19.

(150099931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Torex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 28.673.242,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.614.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of May,
Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Torex Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.614 and having a share capital of twenty-eight million six hundred sixty-one thousand nine hundred two Mexican Pesos (MXN 28,661,902) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 30, 2013, published in the Mé-morial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Memorial), on November 12, 2013 under number 2834. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on March 5, 2015, published in the Memorial, on May 6, 2015 under number 1172.

There appeared:

Torex Gold Resources Inc., a company incorporated and organised under the laws of Province of Ontario, having its registered office at 130, King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, registered with the laws of Province of Ontario under number 001818532 and the Ontario Security Commission (the Sole Shareholder),

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven hundred thousand three hundred forty Mexican Pesos (MXN 11,340.-);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 1. above, by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholders' register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager and any employee of the Company, each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven hundred thousand three hundred forty Mexican Pesos (MXN 11,340.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty-eight million six hundred sixty-one thousand nine hundred two Mexican Pesos (MXN 28,661,902) represented by:

(i) five hundred twenty-three thousand five hundred fifteen (523,515) ordinary shares, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

(ii) twenty eight million one hundred thirty-eight thousand three hundred eighty-seven (28,138,387) mandatory redeemable preferred shares (MRPS) with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up,

to twenty eight million six hundred seventy-three thousand two hundred forty-two Mexican Pesos (MXN 28,673,242.-) by the issuance of:

(i) one hundred thirteen (113) ordinary shares, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each; and

(ii) eleven thousand two hundred twenty-seven (11,227) MRPS with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each,

the newly issued shares having the same rights and obligations as the already existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (a) one hundred thirteen (113) ordinary shares, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each; and
- (b) eleven thousand two hundred twenty-seven (11,227) MRPS with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each,

and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of seventy-five thousand United States dollars (USD 75,000.-) being the United States dollars equivalent of one million one hundred thirty-four thousand Mexican Pesos (MXN 1,134,000.-) at the exchange rate of USD 1. = MXN 15.1200 as published by the Bank of Mexico as at 19 May 2015 (the Contribution), which shall be allocated as follows:

- (i) one hundred thirteen Mexican Pesos (MXN 113.-) to the ordinary shares share capital account of the Company;
- (ii) eleven thousand two hundred twenty-seven Mexican Pesos (MXN 11,227.-) to the ordinary shares share premium account of the Company;
- (iii) eleven thousand two hundred twenty-seven Mexican Pesos (MXN 11,227.-) to the MRPS share capital account of the Company; and
- (iv) one million one hundred eleven thousand four hundred thirty-three Mexican Pesos (MXN 1,111,433.-) to the MRPS share premium account of the Company.

The Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company amounts to twenty eight million six hundred seventy-three thousand two hundred forty-two Mexican Pesos (MXN 28,673,242.-) and is represented by:

- (i) five hundred twenty-three thousand six hundred twenty-eight (523,628) ordinary shares, (Ordinary Shares), having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- (ii) twenty-eight million one hundred forty-nine thousand six hundred fourteen (28,149,614) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles (the MRPS, and together with the Ordinary Shares, the Shares)".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of the Company each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mai,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Torex Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.614 et disposant d'un capital social s'élevant à vingt-huit millions six cent soixante-et-un mille neuf cent deux pesos mexicains (MXN 28.661.902) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N°2834 le 12 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la

dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 5 mars 2015, publié au Mémorial N°1172 le 6 mai 2015.

A comparu:

Torex Gold Resources Inc., une société constituée selon et régie par les lois de la province d'Ontario, dont le siège social est établi au 130 King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, immatriculée selon les lois de la province d'Ontario sous le numéro 001818532 auprès de l'Ontario Security Commission, (l'Associé Unique),

ici représenté par Regis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze mille trois cent quarante pesos mexicains (MXN 11.340.-);

2) Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social, mentionnée au point 1. ci-dessus, par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

3) Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4) Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation du capital social, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, afin de mettre à jour le registre et d'inscrire de l'augmentation de capital social; et

5) Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze mille trois cent quarante pesos mexicains (MXN 11.340.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-huit millions six cent soixante-et-un mille neuf cent deux pesos mexicains (MXN 28.661.902,-) représenté par:

(i) cinq cent vingt-trois mille cinq cent quinze (523.515) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

(ii) vingt-huit millions cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (28.138.387) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (PSPOR) ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées,

à vingt-huit millions six cent soixante-treize mille deux cent quarante-deux pesos mexicains (MXN 28.673.242,-) par l'émission de:

(i) cent treize (113) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune; et

(ii) onze mille deux cent vingt-sept (11.227) PSPOR d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, les parts sociales nouvellement émises ont les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(a) cent treize (113) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, et

(b) onze mille deux cent vingt-sept (11.227) PSPOR d'une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune,

et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de soixante-quinze mille dollars américains (USD 75.000,-), soit l'équivalent en dollars américains de un million cent trente-quatre mille pesos mexicains (MXN 1.134.000,-) au taux de change USD 1 = MXN 15,1200 publié par de la Banque du Mexique le 19 mai 2015 (l'Apport) qui sera affecté comme suit:

(i) cent treize pesos mexicains (MXN 113,-) au compte de capital social de la Société lié aux parts sociales ordinaires;

(ii) onze mille deux cent vingt-sept pesos mexicains (MXN 11.227,-) au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales ordinaires;

(iii) onze mille deux cent vingt-sept pesos mexicains (MXN 11.227,-) au compte de capital social de la Société lié aux PSPOR; et

(iv) un million cent onze mille quatre cent trente-trois pesos mexicains (MXN 1.111.433,-) au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR.

L'Apport est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage que le notaire instrumentant reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-huit millions six cent soixante-treize mille deux cent quarante-deux pesos mexicains (MXN 28.673.242,-) et est représenté par:

(i) cinq cent vingt-trois mille six cent vingt-huit (523.628) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

(ii) vingt-huit millions cent quarante-neuf mille six cent quatorze (28.149.614) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR et avec les Parts Ordinaires, les Parts).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, à mettre à jour le registre et à inscrire l'augmentation de capital social.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16170. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015089923/192.

(150102039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

CCA Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés dans leur version abrégée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087048/10.

(150099122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Benaruca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.246.

EXTRAIT

Mme Carine Claeys, administrateur de la Société a changé d'adresse et demeure désormais à Berentrodredreef 27, 2820 Bonheiden (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086991/11.

(150099352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

SMF Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.295.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.701.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088448/11.

(150100644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Isolation Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 137.263.

Aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 01/06/2015, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

01 Alle Teilhaber waren anwesend.

02 Der Verwaltungsrat nimmt die Amtsniederlegung des Rechnungskommissars DELAWARE AGENT SERVICES LLC zur Kenntnis.

03 Der Verwaltungsrat hat beschlossen FLIM Gerrit, wohnhaft in 6, Paardebloem, NL - 7463 EL Rijssen als Rechnungskommissar für 6 Jahre zu ernennen.

Référence de publication: 2015089649/14.

(150102403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Kimberwoman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 197.602.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A COMPARU:

Global Administration Services (Luxembourg) S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.147,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KIMBERWOMAN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante mille euros (60'000,- EUR), représenté par six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4^{ème} vendredi du mois de juin à 9.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "Global Administration Services (Luxembourg) S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (60 000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350- EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville
- b) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville
- c) Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née à Thionville le 08 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville
- d) Madame Catherine ZOLLER, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville

Monsieur Marc SCHINTGEN est nommé président du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société "FMS S.A.", avec siège social à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.048.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 juin 2015. Relation GAC/2015/4706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015089686/216.

(150102652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Partners Group Listed Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.187.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 2 juin 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Claude NOESEN, Membre du conseil d'administration

25, um Séintchen, L-8363 Greisch

Oliver SCHÜTZ, Membre du conseil d'administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Roland ROFFLER, Membre du conseil d'administration

4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

PricewaterhouseCoopers Société coopérative, a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015088318/21.

(150100638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Global Gateways Lux Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 194.559.

In the year two thousand fifteen (2015), on the third (3rd) day of June,

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of Global Gateways Lux Co S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 194559 (the Company).

The Company was incorporated on 26 January 2015 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Francis Kessler, notary public in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 820 on 25 March 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

THERE APPEARED:

Global Gateways Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 180872 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent of euro (EUR0.00301) each, representing the entire share capital of the Company amounting to thirty-one thousand three euro (EUR31,003), are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the Agenda (as defined below);

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

(1) Conversion of the ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent of euro (EUR0.00301) each, representing the entire share capital of the latter, into three million one hundred thousand and three hundred (3,100,300) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each;

(2) Creation of two (2) new classes of shares of the Company, namely the class A ordinary shares and the class P preferred shares, all with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each;

(3) Conversion of the three million one hundred thousand and three hundred (3,100,300) ordinary shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, into three million one hundred thousand and three hundred (3,100,300) class A ordinary shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each;

(4) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of fifty euro (EUR50) in order to bring in from its current amount of thirty-one thousand three euro (EUR31,003), represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) ordinary shares with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, up to a new amount of thirty-one thousand fifty-three euro (EUR31,053), through the creation and issuance of five thousand (5,000) new class P preferred shares of the Company, all with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, representing an aggregate subscription price of two hundred seventy-eight thousand two hundred twenty euro (EUR278,220), out of which an amount of fifty euro (EUR50) shall be allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company, and an amount of two hundred seventy-eight thousand one hundred seventy euro (EUR278,170) shall be allocated to the share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) of the Company;

(5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and relating grant of power;

(6) Amendment of the financial year of the Company which shall now run from 1st May of each year until 30 April of the next year and shortening of the end of the current financial year of the Company from 31 March 2016 to 30 April 2015;

(7) Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions adopted under items (1) to (6) above; and

(8) Miscellaneous.

III. that after due and careful consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all of the ten million three hundred thousand (10,300,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of zero decimal zero zero three zero one cent of euro (EUR0.00301) each, representing the entire share capital of the latter, into three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) ordinary shares of the Company with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company is set at thirty-one thousand three euro (EUR31,003) and is represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) ordinary shares of the Company with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two (2) new classes of shares of the Company, being respectively the class A ordinary shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (the Class A Shares), and the class P preferred shares of the Company, all with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) (the Class P Shares).

Each class of shares of the Company shall carry the rights set out in the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert all of the three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) ordinary shares of the Company with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, into three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) Class A Shares.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder acknowledges that the share capital of the Company is set at thirty-one thousand three euro (EUR31,003) and is represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) Class A Shares.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of fifty euro (EUR50) in order to bring in from its current amount of thirty-one thousand three euro (EUR31,003), represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) Class A Shares, all with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, up to a new amount of thirty-one thousand fifty-three euro (EUR31,053), through the creation and issuance of five thousand (5,000) Class P Shares, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (together, the New Shares).

Intervention

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly waives its pre-emptive rights to the extent required for the purpose of the issuance of the New Shares in accordance with article 32-3 of the Luxembourg act governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and the Articles.

Subscription - Payment

Ms Helen Elisabeth Price, born on 15 January 1947, in Winnipeg, Canada, with personal address at Lugar Hara, Baja-S/N, Coin Malaga, Spain, duly and validly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, hereby expressly declares to subscribe for and expressly subscribes for five thousand (5,000) Class P Shares, all with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, representing an aggregate subscription price of two hundred seventy-eight thousand two hundred twenty euro (EUR278,220), out of which an amount of fifty euro (EUR50) shall be allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company, and an amount of two hundred seventy-eight thousand one hundred seventy euro (EUR278,170) shall be allocated to the class P preferred shares share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission) of the Company.

The aggregate amount of two hundred seventy-eight thousand two hundred twenty euro (EUR278,220), which shall be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of thirty-one thousand fifty-three euro (EUR31,053), is represented as follows:

- (i) three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) Class A Shares; and
- (ii) five thousand (5,000) Class P Shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to

proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company, which shall now run from 1st May of each year to 30th April of the following year.

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company started on 1st April 2015 shall be shortened and shall hence end on 30th April 2015.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles which will now read as follows:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Global Gateways Lux Co S.A." (the Company).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors of the Company (the Board).

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also, both for its own account as for the account of third parties:

To develop, acquire, sell, license patents, know-how and related intangible fixed assets, as well as the research, development, manufacture and commercialization of new products, new technologies and their applications, including but not limited to the sector of the conversion of waste into energy and other types of recycling products.

Furthermore, the aim of the Company is:

- 1/ in Luxembourg as well as abroad, in any type of form, to acquire and hold participations in companies and enterprises;
- 2/ to participate in the directorship and management of other companies and enterprises; to act as liquidator;
- 3/ to provide technical, administrative or commercial support and advice to all Luxembourg and foreign enterprises; to provide financial support;
- 4/ to preserve, manage and expand its assets, both movable and immovable; all transactions involving real estate, including the lease of real estate;
- 5/ to acquire, rent, maintain and sell all movable assets, incl. all sorts of equipment, tools, machines, installations and computers, soft- and hardware;
- 6/ to apply, acquire, trade and exploit licences, patents, trademarks and other similar rights.

The Company is also authorised to do all industrial, commercial, financial, immovable and moveable transactions which might contribute to the realisation or facilitation of its purpose or of which the purpose is closely related to its own; enter into and grant credit and loans, stand security on behalf of third parties by pawning its goods or mortgage them, including its own business.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand fifty-three euro (EUR31,053), represented by three million one hundred thousand three hundred (3,100,300) class A ordinary shares of the Company, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each (the Class A Shares), and five thousand (5,000) class P preferred shares, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) (the Class P Shares), all of which have been fully paid-up, and with such rights and obligations as may be set forth in these articles of association (the Articles).

5.2 The Company may also issue further classes or categories of ordinary shares of the Company, labelled from class "B" shares onwards, with a nominal value of one cent of euro (EUR0.01) each, and with such rights and obligations as may be set forth in these Articles (together with the Class A Shares, independently of the class or category to which they belong, the Ordinary Shares).

5.3 The Company may further issue preferred shares of the Company of existing or additional categories, labelled from class "P1" preferred shares onwards (together with the Class P Shares, independently of the class or category of preferred shares to which they belong, the Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares, the Shares). The rights and obligations attached to each class or category of such Preferred Shares shall be set forth by the resolutions of the general meeting of shareholders (each, a Shareholder and collectively the Shareholders) of the Company (the General Meeting) resolving on the issuance of such Preferred Shares and mirrored in these Articles.

5.4 Share premium and capital surplus attached to a class of Shares

Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription for new Shares will be booked in a share premium account relating to the relevant class of Shares issued by the Company at that time, named from share premium "A" onwards (generally, for the purpose of these Articles, the Share Premium). The relevant Share Premium shall be available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the class of Shares it relates to and (ii) to be incorporated in the share capital of the Company to issue new shares only of the class of Shares it relates to.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account relating, at the option of the Board or the General Meeting, as the case may be, to a specific category of Shares, and shall be named from capital surplus "A" onwards (generally, for the purpose of these Articles, the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the Board or the General Meeting, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) of Shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the Shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue Shares of the categories it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the General Meeting, any Shares of the Company.

5.5 Rights attached to the Preferred Shares

(a) The Preferred Shares are non-voting shares in accordance with provisions of articles 44 to 47 of the Law, as defined below, and are therefore, subject to provisions of Article 5.5 (b), not entitled to vote at General Meetings and shall not be counted for the purposes of establishing a quorum or a majority at a General Meeting.

(b) In accordance with article 46 of the Law, each Preferred Share shall however be entitled to one vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:

- (i) the issue of new Shares carrying preferential rights;
- (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to Preferred Shares;
- (iii) the conversion of the Preferred Shares into ordinary shares of the Company;
- (iv) any reduction in the share capital of the Company;
- (v) any change of the corporate purposes of the Company;
- (vi) the issuance of convertible bonds by the Company;
- (vii) the dissolution of the Company before its term, as applicable; and
- (viii) any change in the corporate form of the Company.

(c) In addition, holders of Preferred Shares shall have the same voting rights as the other Shareholders at all General Meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential dividend set out in Article 20.3 has not been paid in its entirety for any reason whatsoever during two (2) successive financial years of the Company and until such time as such preferential dividends have been received in full by the holders of Preferred Shares.

(d) Pursuant to article 68 of the Law, where there is more than one (1) class of Shares in the Company, and the resolution of the General Meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the attendance and majority conditions set forth in article 67-1 of the Law with respect to the holders of such category of Shares

voting as a separate class. The Preferred Shares shall henceforth be entitled to vote and to vote as a separate class in every General Meeting for any matter that would change the rights of the Preferred Shares.

(e) The Preferred Shares shall be redeemable at the sole election of the Company within a maximum of five (5) business days following the tenth (10th) year anniversary date (inclusive) of the subscription for the Preferred Shares, pursuant to the following provisions:

(i) the redemption shall be decided by the director or, in case of plurality of directors, the Board;

(ii) the Preferred Shares shall be redeemed at a price calculated in accordance with these Articles or, as the case may be, in accordance with any terms and conditions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any;

(iii) the redemption of the Preferred Shares can only be made by using sums available for distribution purposes; and

(iv) the redemption price may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the director or, in case of plurality of directors, the Board according to valuation methods determined or at its or their discretion or, as the case may be, in accordance with the provisions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any.

(f) All, and not less than all, of the Preferred Shares shall be redeemable at the sole election of their respective holder within a maximum of five (5) business days following the first ten (10) year anniversary dates (inclusive) of the subscription for the Preferred Shares, pursuant to the following provisions:

(i) the redemption shall be requested by the respective holder of the Preferred Shares by serving a written notice to the sole director or, in case of plurality of directors, the Board, setting forth the bank account details on which the redemption price shall be paid;

(ii) the Preferred Shares shall be redeemed at a price calculated in accordance with these Articles or, as the case may be, in accordance with any terms and conditions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any;

(iii) the redemption of the Preferred Shares can only be made by using sums available for distribution purposes; and

(iv) the redemption price may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the director or, in case of plurality of directors, the Board according to valuation methods determined or at its or their discretion or, as the case may be, in accordance with the provisions of any agreement which may be in force among the Shareholders from time to time, if any.

5.6 Distribution rights attached to the Ordinary Shares

The Class A Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Articles 20 and 21.

5.7 Ownership, form and repurchase of the Shares

The Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The Shares may be issued in the registered or bearer form, at the Shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

Title III. - Management

Art. 6. Composition of the Board. The Company shall in case there is only one Shareholder be managed by a sole director or by a Board, or in case there are two or more Shareholders, be managed by a Board composed of at least three members, being either Shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by the General Meeting.

Art. 7. Appointment, removal and co-optation. The sole director of the Company or the Board may be re-elected and may be removed at any time and without cause by the General Meeting.

The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may at any time be (i) removed with or without cause and/or (ii) replaced by a resolution adopted by the General Meeting resolving according to the conditions of quorum and majority set forth for the purpose of his/her/its appointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect an interim director, by a majority vote of the remaining members of the Board, to fill such vacancy until the following General Meeting which shall either confirm the appointment of such interim director as a director of the Company or choose and appoint another person as director of the Company in order to fill in such vacancy.

Art. 8. Permanent representative. Where a legal entity is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as sole director of the Company or as a member of the Board in accordance with provisions of article 51 bis of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

Art. 9. Meetings of the Board.

9.1 Annual meeting in Luxembourg

During each financial year of the Company, at least one meeting of the Board will be physically held in Luxembourg.

9.2 Chairman

In case a Board is constituted, the Board shall elect from among its members a chairman (the Chairman).

9.3 Procedure to convene a meeting of the Board

A meeting of the Board shall be convened at any time upon call by the Chairman or at the request of not less than two directors.

9.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

9.5 Participation via proxy

Subject to the conditions set forth under Article 9.6 (b), any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

9.6 Proceedings

Meetings of the Board shall be conducted in English.

(a) Quorum and majority requirements

The Board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the Board shall be adopted by a simple majority.

(b) Participation via proxy

A director of the Company may represent more than one director of the Company through a validly granted proxy at any given meeting of the Board, under the condition however that at least two (2) directors of the Company are present at any such meeting.

(c) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 15, where at least one (1) director is conflicted or has a proprietary interest with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority vote of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

9.7 Unanimous written circular resolutions

The Board may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board.

9.8 Sole director

For the avoidance of doubt, where the Company is managed by a sole director, any reference to the Board shall be construed as a reference to the sole director of the Company.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board - Resolutions of the sole director of the Company.

10.1 Form of the resolutions of the sole director of the Company

The resolutions passed by the sole director of the Company shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the sole director of the Company shall be signed by the sole director.

10.2 Signature of Board minutes

The minutes of any meeting of the Board will be signed by all the directors present at such meeting.

10.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the sole director of the Company

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the sole director of the Company, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by any two (2) members of the Board or by the sole director of the Company, as the case may be.

Art. 11. Powers of the Board and the sole director of the Company. The sole director or if applicable the Board shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting, shall fall within the competence of the Board.

The sole director or if applicable the Board is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the Board will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 12. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case several directors are appointed, by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the Board pursuant to Article 13 hereof.

Art. 13. The Board may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or several directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The Board may also entrust one or several individuals who do not need to be directors to perform certain tasks or actions in its name and on its behalf, and give special powers in this respect to one or several proxyholders.

Art. 14. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name and on behalf of the Company by the Board, represented by its Chairman or by a director delegated for such purpose.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

15.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a sole director, in the event that the sole director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the sole director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the sole director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

15.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 15.1 and 15.2 do not apply to resolutions of the Board or the sole director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

15.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 15.

Title IV. - Supervision

Art. 16. The Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes), appointed by the General Meeting which shall set their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time, without cause.

Title V. - General Meeting

Art. 17. The annual General Meeting will be held each year in the municipality of the registered office of the Company, at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 10.00 a.m. If such day is a public or bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the next following business day.

If all the Shareholders, as appropriate, are present or duly and validly represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the General Meeting may take place without prior convening notices.

Each Share gives the right to one vote.

Art. 18. The following matters, in order to be validly carried, shall require the favourable vote of at least two thirds (2/3) of the Shareholders present or duly and validly represented at the relevant General Meeting, provided that, in any case, all the holders of Class A Shares vote in favour of the adoption of the relevant resolution:

- (i) Increase or decrease of the share capital of the Company;
- (ii) Redemption or repurchase of any Shares or other outstanding securities which may be issued by the Company from time to time;
- (iii) Distribution of dividends and any other distributions vested pursuant to the Law in the General Meeting;
- (iv) Merger, demerger, spin-off or conversion into a different form of corporate entity;
- (v) Amendment of the Articles;

- (vi) Any transfer of the registered office of the Company outside the city of Luxembourg;
- (vii) Determination of the number of members of the Board;
- (viii) Creation and issuance of any further class of Shares or other security or other instrument convertible into or exercisable or exchangeable for any rights and preferences of any other class of Shares;
- (ix) Any amendment or modification of any right, preference or privilege of class, or category within such class, of Shares if any; and
- (x) Winding-up, dissolution, liquidation or global assignment of assets and liabilities and any other similar transactions having a similar effect.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of May and shall run through, and terminate on the 30th of April of the following year (both inclusive).

Art. 20. Allocation of results.

20.1 After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the Company (10%).

20.2 The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article

20.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 20.

20.3 Dividend distributions, if and when declared by the General Meeting, shall be made on a pro rata basis as follows:

(a) first, with respect to each financial year, each holder of Preferred Shares shall be entitled to receive a preferential cumulative dividend equal to twelve point five per cent. (12.5%) of the amount paid by such holder with respect to the aggregate subscription price for its respective portion of Preferred Shares, consisting of the aggregate nominal value of the relevant Preferred Shares plus any share premium in relation thereto, which shall cease to accrue as from the dissolution of the Company by priority on any holder of Class A Shares; and

(b) second, each holder of Class A Shares shall have equal rights to receive distributions on a pro rata basis.

In the case of an interim distribution of the preferential cumulative dividend to the holders of the Preferred Shares, the interim distribution shall be made pro rata to the number of days elapsed in the relevant financial year at the time of the distribution being made.

Should the result of a financial year not allow to fully pay the preferential cumulative dividend with respect to Preferred Shares provided for in Article 20.3 (a) above to each holder of Preferred Shares, the amount thereof shall be added to the amount of the preferential cumulative dividend which will be paid during subsequent years subject to the limitations of this Article 20 and the Law.

20.4 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including Share Premium and Capital Surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in these Articles.

The General Meeting may also decide to proceed with distributions out of the reserves available for distribution, including Share Premium and Capital Surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in these Articles.

20.5 Payments of dividends

Dividends may be paid out to Shareholders in euro (EUR) or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such place and time as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting to the contrary, if any.

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion in accordance with standard valuation market practice in the Grand Duchy of Luxembourg.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst shareholders which may be in force from time to time, as the case may be.

In particular, upon liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among Shareholders shall be distributed in the following order and in the following manner by way of advance payments on liquidation proceeds or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities:

(a) first, each holder of Preferred Shares shall receive an amount equal to the subscription price of the Preferred Shares; and

(b) second, each holder of Class A Shares shall receive on a pro rata basis the balance of the surplus assets of the Company.

Title VIII. - General provisions

Art. 22. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.”

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder which is known by the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze (2015), le troisième (3^{ème}) jour de juin,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'actionnaire unique de Global Gateways Lux Co S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 194559 (la Société).

La Société a été constitué le 26 janvier 2015 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 820 du 25 mars 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

A COMPARU:

Global Gateways Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 180872 (l'Actionnaire Unique),

dûment et valablement représentée à l'effet des présentes par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, ayant son domicile professionnel sis à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après été signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'ensemble des dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro trois zéro un centime d'euro (EUR0,00301), représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à trente-et-un mille trois euros (EUR31.003), sont présents ou dûment et valablement représentés et, partant, l'Actionnaire Unique peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points figurant à l'Ordre du Jour (tel que défini ci-dessous);

II. l'Actionnaire Unique a été convoqué afin de se prononcer sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

(1) Conversion des dix millions trois cent mille (10.300.000) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro trois zéro un centime d'euro (EUR0,00301) chacune, représentant la totalité du capital social de cette dernière, en trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune;

(2) Création de deux (2) nouvelles catégories d'actions de la Société, respectivement les actions ordinaires de catégorie A, et les actions de préférence de catégorie P, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune;

(3) Conversion des trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, en trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune;

(4) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante euros (EUR50) à l'effet de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille trois euros (EUR31.003), représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, à un nouveau montant de trente-et-un mille cinquante-trois euros (EUR31.053), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles actions de préférence de catégorie P de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, représentant un prix de souscription total de deux cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt euros (EUR278.220), duquel un montant de cinquante euros (EUR50) sera alloué au compte capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et un montant de deux cent soixante-dix-huit mille cent soixante-dix euros (EUR278.170) sera affecté au compte prime d'émission de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission);

(5) Modification du registre d'actions de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et octroi des pouvoirs y relatifs;

(6) Modification de l'exercice social de la Société qui s'étendra du 1^{er} mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante et réduction de la durée de l'exercice social de la Société en cours du 31 mars 2016 au 30 avril 2015;

(7) Modification consécutive et refonte totale des statuts de la Société à l'effet de refléter les résolutions adoptées suite aux points (1) à (6) ci-dessus; et

(8) Divers.

III. qu'après dûment considéré ce qui précède, l'Actionnaire Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir l'ensemble des dix millions trois cent mille (10.300.00) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro zéro trois zéro un euro (EUR0,00301) chacune, représentant la totalité du capital social de cette dernière, en trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune.

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique reconnaît que le capital social de la Société s'élève à trente-et-un mille trois euros (EUR31.003) et qu'il est représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer deux (2) nouvelles catégories d'actions de la Société, s'agissant respectivement des actions ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie A), et des actions de préférence de catégorie P, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie P).

Chaque catégorie d'actions de la Société confèrera à son titulaire les droits décrits aux Statuts.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir toutes les trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, en trois millions cent mille trois cents (3.100.300) Actions de Catégorie A.

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique reconnaît que le capital social de la Société s'élève à trente-et-un mille trois euros (EUR31.003) et qu'il est représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) Actions de Catégorie A.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de cinquante euros (EUR50) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille trois euros (EUR31.003), représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, à un nouveau montant de trente-et-un mille cinquante-trois euros (EUR31.053), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles Actions de Catégorie P, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (ensemble les Nouvelles Actions).

Intervention

L'Actionnaire Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes tel qu'indiqué ci-dessus, renonce expressément, par les présentes, à son droit préférentiel de souscription dans la mesure requise aux fins de l'émission des

Nouvelles Actions conformément à l'article 32-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux Statuts.

Souscription - Paiement

Madame Helen Elisabeth Price, née le 15 janvier 1947, à Winnipeg, Canada, demeurant à Lugar Hara, Baja-S/N, Coin Malaga, Espagne, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, ci-annexée, dûment et valablement représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, déclare, par les présentes, souscrire et souscrit expressément à cinq mille (5.000) Actions de Catégorie P, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, représentant un prix de souscription total de deux cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt euros (EUR278.220), duquel un montant de cinquante euros (EUR50) sera alloué au capital social de la Société (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit), et un montant de deux cent soixante-dix-huit mille cent soixante-dix euros (EUR278.170) sera alloué au compte prime d'émission attaché aux actions de préférence de catégorie P de la Société (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

Le montant total de deux cent soixante-dix-huit mille deux cent vingt euros (EUR278.220), qui sera utilisé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société est à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié auprès du notaire instrumentant conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet effet et le notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société envisagée ci-dessus, l'Actionnaire Unique reconnaît expressément que le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de trente-et-un mille cinquante-trois euros (EUR31.053), est représenté comme suit:

- (i) trois millions cent mille trois cents (3.100.300) Actions de Catégorie A; et
- (ii) cinq mille (5.000) Actions de Catégorie P.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et, par les présentes, autorise tout administrateur de la Société et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, chacun d'entre eux agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution sous leur seule signature, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société, en ce compris, afin d'éviter tout doute, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'Actionnaire Unique décide également de donner pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, à l'effet d'accomplir toute formalité relative à l'émission des Nouvelles Actions par la Société, tel qu'indiqué ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et toute publication au Mémorial C et, plus généralement, d'accomplir toute formalité qui pourrait être requise, nécessaire ou tout simplement utile relativement à et pour les besoins de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui s'étendra désormais du 1^{er} mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante.

L'Actionnaire Unique décide également que l'exercice social de la Société en cours ayant débuté le 1^{er} avril 2015 sera raccourci et se terminera par conséquent le 30 avril 2015.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier et de procéder à une refonte totale des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de «Global Gateways Lux Co S.A.» (la Société).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, au sein de sociétés luxembourgeoises ou étrangère et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen ainsi que l'aliénation par vente, échange ou par tout autre moyen d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet de la Société est également, aussi bien pour son propre compte que pour le compte de tiers:

Le développement, l'acquisition, la vente, la concession de brevets, du savoir-faire et des immobilisations incorporelles liées, ainsi que la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et leurs applications, y compris mais non limité au secteur de la transformation des déchets en énergie et à d'autres types de produits de recyclage.

En outre, l'objet de la Société est:

1/ au Luxembourg comme à l'étranger, d'acquérir et de détenir des participations de toutes formes au sein de sociétés et d'entreprises;

2/ de participer à la direction et à la gestion d'autres sociétés et d'entreprises, d'agir comme liquidateur;

3/ de fournir un soutien et des conseils administratifs, commerciaux et techniques à toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères; de fournir un soutien financier;

4/ de préserver, gérer et développer ses actifs, mobiliers et immobiliers; toutes les transactions impliquant des biens immobiliers, y compris la location de biens immobiliers;

5/ d'acquérir, louer, entretenir et vendre tous les biens mobiliers, y compris toutes sortes d'équipements, d'outils, de machines, d'installations et d'ordinateurs, de logiciels et matériels informatiques;

6/ d'appliquer, acquérir, échanger et exploiter des licences, brevets, marques et autres droits similaires;

La Société est également autorisée à réaliser toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière pouvant contribuer ou faciliter la réalisation de son objet ou dont l'objet est très proche de l'objet de la Société; contracter ou accorder des crédits et des prêts, se porter caution auprès de tiers par le biais de gages ou d'hypothèques sur ses actifs, y compris sur ses activités.

L'objet de la Société est également l'investissement et le développement d'actifs immobiliers ainsi que la gestion de biens immobiliers pour ses propres besoins.

La Société peut emprunter avec ou sans intérêts sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et de dettes par le biais de placements privés.

La Société peut, plus généralement, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille cinquante-trois euros (EUR31.053), représenté par trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune (les Actions de Catégorie A), et cinq mille (5.000) actions de préférence de catégorie P (les Actions de Catégorie P), toutes ayant été intégralement libérées, et conférant les droits et obligations décrits dans les présents statuts (les Statuts).

5.2 La Société peut également émettre d'autres classes ou catégories d'actions ordinaires de la Société, dénommées à partir d'actions de catégorie «B», ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR0,01) chacune, et portant les droits et obligations décrits dans les Statuts (ensemble avec les Actions de Catégorie A, sans tenir compte des classes ou catégories auxquelles elles appartiennent, les Actions Ordinaires).

5.3 La Société peut également émettre des actions de préférence de la Société au sein des catégories existantes ou au sein de nouvelles catégories, dénommés à partir d'actions de préférence de catégorie «P1» (ensemble, avec les Actions de Catégories P, sans tenir compte des classes ou catégories auxquelles elles appartiennent, les Actions de Préférence, et ensemble avec les Actions Ordinaires, les Actions). Les droits et obligations attachés à chaque classe ou catégorie desdites Actions de Préférence seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires (chacun, un Actionnaire et ensemble les Actionnaires) de la Société (l'Assemblée Générale) se prononçant sur l'émission desdites Actions de Préférence et tels que reflétés dans les présents Statuts.

5.4 Primes d'émission et capital surplus attachés à une catégorie d'Actions

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission lors de la souscription de nouvelles Actions sera comptabilisé dans le compte de prime d'émission relatif à la catégorie d'Actions émise par la Société attaché à cet apport dénommé à partir de prime d'émission «A» (plus généralement, pour les besoins des présents Statuts, la Prime d'Émission). La Prime d'Émission concernée sera uniquement disponible (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachats d'actions ou de toute autre manière, au bénéfice des classes ou catégories d'actions à laquelle elle est attachée, et (ii) afin d'être incorporée au capital social de la Société à l'effet d'émettre uniquement de nouvelles Actions de la classe ou catégorie d'Actions à laquelle elle se rapporte.

Tout apport en numéraire ou en nature fait en tant qu'apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions sera comptabilisé dans le compte de capital surplus relatif à une classe ou catégorie d'Actions, et sera dénommé à partir de capital surplus «A» (plus généralement pour les besoins des présents Statuts, le Capital Surplus) en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration le cas échéant. Le Capital Surplus sera uniquement disponible (i) à des fins de distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, au bénéfice des classes ou catégories d'Actions auquel il se rapporte, le cas échéant, (ii) à toutes les Actions en l'absence d'allocation spécifique ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des Actions de la classe ou catégorie y relative, le cas échéant, ou en l'absence de toute allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale, toutes les Actions de la Société.

5.5 Droits attachés aux Actions de Préférence

(a) Les Actions de Préférence sont des actions sans droit de vote conformément aux dispositions des articles 44 à 47 de la Loi, telle que définie ci-dessous, et sous réserve des dispositions de l'Article 5.5 (b), ne confèrent pas de droit de vote lors des Assemblées Générales et ne sont pas prises en compte pour les besoins du calcul des conditions de quorum et de majorité lors d'une Assemblée Générale.

(b) Conformément à l'article 46 de la Loi, chaque Action de Préférence peut néanmoins conférer un droit de vote lors de toute Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'une de questions suivantes:

- (i) l'émission de nouvelles Actions conférant des droits préférentiels;
- (ii) la détermination du dividende préférentiel cumulatif prioritaire attaché aux Actions de Préférence;
- (iii) la conversion des Actions de Préférences en Actions Ordinaires;
- (iv) la réduction du capital social de la Société;
- (v) une modification de l'objet social de la Société;
- (vi) l'émission d'obligations convertibles par la Société;
- (vii) la dissolution de la Société avant son terme, le cas échéant; et
- (viii) tout changement dans la forme sociale de la Société.

(c) De plus, les détenteurs d'Actions de Préférence disposent des mêmes droits de vote que les autres Actionnaires lors de toute Assemblée Générale si, en dépit de l'existence de profits disponibles à cet effet, le dividende préférentiel défini à l'Article 20.3 n'est pas entièrement payé pour quelque raison que ce soit au cours de deux (2) exercices sociaux consécutifs, et ce jusqu'à ce que ce dividende préférentiel soit entièrement perçu par les détenteurs d'Actions de Préférence.

(d) Conformément à l'article 68 de la Loi, lorsqu'il existe plus d'une (1) catégorie d'Actions au sein de la Société et qu'une résolution de l'Assemblée Générale tend à modifier les droits respectifs qui y sont attachés, la résolution doit, afin d'être valablement adoptée, remplir les conditions de quorum et de majorité définies à l'article 67-1 de la Loi s'agissant des détenteurs de telles catégories d'Actions, chaque catégorie votant séparément. Les Actions de Préférence confèrent dès lors un droit de vote permettant de voter dans une catégorie séparée dans chaque Assemblée Générale pour toute question qui aurait pour conséquence de modifier les droits attachés aux Actions de Préférence.

(e) Les Actions de Préférence seront rachetables à la seule option de la Société dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables suivant la date du dixième (10^{ème}) anniversaire (inclus) de la souscription des Actions de Préférence, selon les modalités suivantes:

(i) le rachat sera décidé par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration;

(ii) les Actions de Préférence seront rachetées à un prix déterminé conformément aux présents Statuts ou, le cas échéant, conformément aux termes et conditions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires lors de la période considérée;

(iii) le rachat des Actions de Préférence ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes disponibles pour les besoins d'une distribution; et

(iv) le prix de rachat pourra être payé en nature avec des biens de toute nature, et l'évaluation de ces biens sera établie par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration conformément aux méthodes d'évaluation déterminées ou à sa/leur seule discrétion ou, le cas échéant, conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires, lors de la période considérée.

(f) L'ensemble des Actions de Préférence seront rachetables à la seule option de leur détenteur respectifs dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrables suivant la date anniversaire, et ce pendant les dix (10) premières années (incluses), de la souscription des Actions de Préférence conformément aux dispositions suivantes:

(i) le rachat sera requis par le détenteur des Actions de Préférence adressant une notification écrite à l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration précisant les coordonnées bancaires du compte sur lequel le prix de rachat sera versé;

(ii) les Actions de Préférence seront rachetées à un prix calculé conformément aux présents Statuts ou, le cas échéant, conformément aux termes et conditions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires lors de la période considérée;

(iii) le rachat des Actions Préférence ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes disponibles à des fins de distribution; et

(iv) le prix de rachat pourra être payé en nature avec des biens de toute nature, et l'évaluation de ces biens sera établie par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration conformément à des méthodes d'évaluation déterminées ou à leur seule discrétion ou, le cas échéant, conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être en vigueur entre les Actionnaires, lors de la période considérée.

5.6 Droits de distributions attachées aux Actions Ordinaires

Les Actions de Catégorie A donnent droit aux distributions, par voie de distributions de dividendes, de rachat d'actions ou de toute autre manière, définies aux Articles 20 et 21.

5.7 Propriété, forme et rachat des Actions

Les Actions peuvent être créées, aux choix de l'Actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs Actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi.

Titre III. - Administration

Art. 6. Composition du Conseil d'Administration. Lorsque la Société ne compte qu'un Actionnaire Unique, elle est administrée par un administrateur unique ou par un Conseil d'Administration et, lorsqu'elle compte une pluralité d'Actionnaires, par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six ans.

Art. 7. Nomination, révocation et cooptation. L'administrateur unique de la Société ou le Conseil d'Administration peut être réélu et révoqué à tout moment sans juste motif par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut également déterminer le nombre d'administrateurs, leur rémunération et le terme de leur mandat. Un administrateur peut, à tout moment, être (i) révoqué avec ou sans juste motif et/ou (ii) remplacé par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale délibérant conformément aux conditions de quorum et de majorité mis en place pour les besoins de sa nomination.

En cas de vacance d'un administrateur liée à son décès, à sa démission ou à toute autre cause, les administrateurs en place peuvent élire un administrateur intérimaire à la majorité des membres restants du Conseil d'Administration afin d'y pourvoir jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Cette Assemblée Générale doit soit (i) confirmer la nomination de cet administrateur intérimaire en qualité d'administrateur de la Société, soit (ii) combler et nommer une autre personne en qualité d'administrateur de la Société afin de combler cette vacance.

Art. 8. Représentant permanent. Lorsqu'une personne morale est nommée en qualité d'administrateur de la Société (la Personne Morale), elle doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent afin qu'il représente la Personne Morale en tant qu'administrateur unique de la Société ou de membre du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Réunion annuelle au Grand-Duché de Luxembourg Au cours de chaque exercice social de la Société, le Conseil d'Administration est tenu de se réunir au moins une fois physiquement au sein du Grand-Duché de Luxembourg.

9.2 Président

Lorsqu'un Conseil d'Administration est constitué, le Conseil d'Administration élit un de ses membres en qualité de président (le Président).

9.3 Procédure de convocation aux réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou à la demande d'au moins deux administrateurs.

9.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant aux différents participants de communiquer simultanément. Une telle participation est considérée comme une participation physique à la réunion. Une telle décision peut être documentée sur un seul support ou sur plusieurs supports ayant le même contenu, signés par tous les membres ayant participé à la réunion.

9.5 Participation par procuration

Sous réserve des conditions posées à l'Article 9.6 (b), tout membre du Conseil d'Administration peut agir lors de toute réunion du Conseil d'Administration par le biais d'un autre administrateur désigné par écrit comme son mandataire. Une copie écrite des procurations transmise par fax ou par e-mail peut suffire à établir l'existence de ces procurations lors des réunions du Conseil d'Administration.

9.6 Procédures

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en Anglais.

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et délibérer que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés par procurations et qu'au moins deux administrateurs sont physiquement présents. Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur de la Société peut représenter plus d'un administrateur de la Société par l'octroi d'une procuration valide à toute réunion du Conseil d'Administration, à la condition toutefois qu'au moins eux (2) administrateurs de la Société soient présents à toute réunion.

(c) Conflit d'intérêts

En cas de conflit d'intérêts défini à l'Article 15, lorsqu'au moins un (1) administrateur est en situation de conflit ou a un intérêt quelconque relatif à certaines questions, (i) le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre une décision sur cette question seulement si la moitié au moins de ses membres n'étant pas en conflit est présente ou représentée et (ii) les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés n'étant pas en situation de conflit.

9.7 Résolutions circulaires adoptées à l'unanimité

Le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions par voie circulaire en les approuvant par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimilé, e-mail ou par tout autre moyen similaire de communication. Une telle décision peut être documentée sur un seul moyen de support ou sur plusieurs supports ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

9.8 Administrateur unique

Afin de lever toute ambiguïté, lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, toute référence au Conseil d'Administration doit être comprise comme une référence à l'administrateur unique de la Société.

Art. 10. Minutes des réunions du Conseil d'Administration - Résolutions de l'administrateur unique de la Société.

10.1 Forme des résolutions de l'administrateur unique de la Société

Les résolutions adoptées par l'administrateur unique de la Société sont documentées par des minutes ou par des résolutions écrites. Les minutes ou les résolutions écrites prises par l'administrateur unique doivent être signées par l'administrateur unique.

10.2 Signature des minutes du Conseil d'Administration

Les minutes des réunions du Conseil d'Administration sont signées par tous les administrateurs présents à la réunion.

10.3 Signature des copies ou extraits des minutes du Conseil d'Administration

Les copies ou extraits des minutes ou des résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique de la Société, selon les cas, pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances, sont signés par le Président, par deux (2) autres membres du Conseil d'Administration ou par l'administrateur unique de la Société, le cas échéant.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'administrateur unique de la Société. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition entrant dans l'objet social conformément à l'Article 4 ci-dessus.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les Statuts à l'Assemblée Générale entrent dans le champ de compétence du Conseil d'Administration.

L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration est autorisé à décider et à procéder à la distribution de dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration est chargé de préparer une situation intérimaire des comptes de la Société servant de base à la distribution des dividendes intérimaires;
2. Ces comptes intérimaires doivent démontrer que la Société dispose de fonds disponibles suffisants afin de procéder à une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice social précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les Statuts.

Art. 12. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature unique de l'un des administrateurs ou par la signature unique de l'administrateur délégué, à condition que des arrangements particuliers relatifs aux pouvoirs de signature en cas de délégation de pouvoirs ou de procuration donnée par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 14 aient été pris.

Art. 13. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la conduite de la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, dénommés les administrateurs délégués.

Le Conseil d'Administration peut également confier la réalisation de certaines tâches ou actions en son nom et pour son compte à une ou plusieurs personnes, n'étant pas nécessairement administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux à cet effet à un ou plusieurs mandataires.

Art. 14. Tout litige impliquant la Société, tant en qualité de demandeur que de défendeur sera géré au nom et pour le compte de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son Président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 15. Conflits d'intérêts.

15.1 Procédure relative aux conflits d'intérêts

Lorsqu'un administrateur de la Société a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans toute opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur est tenu d'informer le Conseil d'Administration de cet intérêt contraire lors de la réunion du Conseil d'Administration et sa déclaration doit être consignée et mentionnée dans les minutes de la réunion. L'administrateur ne prend pas part aux délibérations relatives à cette opération et ne vote pas sur les résolutions relatives à cette opération. L'opération et l'intérêt de l'administrateur à cette opération doivent être notifiés lors de la prochaine Assemblée Générale.

15.2 Conflit d'intérêts de l'administrateur unique

Tant que la Société n'a qu'un administrateur unique et si l'administrateur unique a un intérêt contraire à l'intérêt de la Société dans le cadre d'une opération à laquelle sont parties la Société et l'Administrateur Unique, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans les minutes ou dans les résolutions écrites de l'administrateur unique, le cas échéant, consignait l'approbation de cette transaction.

15.3 Exceptions relatives aux conflits d'intérêts

Les Articles 15.1 et 15.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique relatives à des opérations réalisées dans le cours normales des activités de la Société et à des conditions de marché.

15.4 Absence de conflit d'intérêts

Un administrateur de la Société agissant en qualité d'administrateur, responsable ou salarié de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage dans des relations commerciales, n'est pas considéré comme ayant un intérêt contraire à celui de la Société pour les besoins de l'Article 15 du seul fait de son affiliation à cette société ou entreprise.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment, sans juste motif.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 17. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année dans la commune du siège social de la Société, l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 18. Les matières suivantes, afin d'être valablement menées, requiert le vote favorable d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés à l'Assemblée Générale pertinente, à condition que, dans tous les cas, tous les détenteurs d'Actions de Catégorie A votent en faveur de l'adoption des résolutions suivantes:

- (i) Augmentation ou réduction du capital social de la Société;
- (ii) Rachat de toute Actions ou de tout autre titre émis par la Société au fil du temps;
- (iii) Distribution de dividendes ou toute autre distribution accordée conformément à la Loi lors de l'Assemblée Générale
- (iv) Fusion, scission, création de sous-groupement ou transformation en une autre forme sociale;
- (v) Modification des Statuts;
- (vi) Tout déplacement du siège social à l'extérieur de la ville de Luxembourg;
- (vii) Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration;
- (viii) Création ou émission de catégories d'Actions supplémentaires ou de tout autre titre ou instrument convertible permettant l'exercice ou l'échange de tout droit ou préférence de tout type de catégorie d'Actions;
- (ix) Toute modification d'un droit, préférence ou privilège lié à une catégorie, ou une sous-catégorie, d'Action, le cas échéant;
- (x) Toute liquidation, solution ou cession globale des actives et passives ou toute autres transactions similaire ayant un effet similaire.

Titre VI. - Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mai (inclus) et se termine le 30 avril (inclus) de l'année suivante.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1 L'excédent positif du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la dotation à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve légale était réduite en deçà du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.2 L'Assemblée Générale annuelle décide de la répartition des résultats annuels et de la déclaration et du paiement des dividendes, le cas échéant, conformément à l'Article 201 et aux règles relatives aux distributions définies dans cet Article 20.

20.3 Les distributions de dividendes, au moment de leur déclaration par l'Assemblée Générale, le cas échéant, doivent être réalisées proportionnellement de la manière suivante:

(a) Premièrement, pour chaque exercice social, chaque détenteur d'Actions de Préférence aura droit à un dividende préférentiel cumulatif correspondant à douze virgule cinq pour cent (12,5%) du montant payé par ledit détenteur relativement au prix de souscription total pour sa portion des Actions de Préférence, consistant en la valeur nominale totale de ses Actions de Préférence additionnée de toute prime d'émission lui étant liée, qui cesseront d'être dus à compter de la dissolution de la Société en priorité sur tous détenteurs d'Actions de Catégorie A: et

(b) Deuxièmement, chaque détenteur d'Action de Catégorie A dispose d'un droit équivalent aux distributions sur une base proportionnelle.

Dans le cas d'une distribution intérimaire du dividende préférentiel cumulatif aux détenteurs d'Actions de Préférence, la distribution intérimaire sera faite au pro rata du nombre de jours écoulés depuis le début de l'exercice social dans lequel la distribution sera faite.

Dans l'éventualité où le résultat de l'exercice social ne permet pas le paiement total du dividende préférentiel cumulatif lié à des Actions de Préférence tel que prévu à l'Article 20.3 (a) ci-dessus à chaque détenteur d'Actions de Préférence, le montant de celui-ci viendra s'ajouter au montant du dividende préférentiel cumulatif qui sera payé au titre des exercices sociaux suivants, sous réserve des limitations prévues par cet Article 20 et la Loi.

20.4. Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration peut déclarer et payer un dividende intérimaire sur les profits et réserves disponibles à la distribution, y compris sur la Prime d'Emission et le Capital Surplus, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et conformément aux règles relatives aux distributions de dividendes prévues par ces Statuts.

L'Assemblée Générale peut également décider de procéder à des distributions prélevées sur les réserves disponibles à la distribution, y compris sur la Prime d'Emission et le Capital Surplus, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi et conformément aux règles relatives aux distributions de dividendes prescrites dans ces Statuts.

20.5. Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés aux Actionnaires en euro (EUR) ou dans toute autre monnaie déterminée par le Conseil d'Administration et ils peuvent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites des décisions prises par l'Assemblée Générale en sens contraire, le cas échéant.

Les dividendes peuvent être payés en nature dans la forme d'actifs de toute nature, et la valorisation de ces actifs peut être définie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes de valorisation déterminées de façon discrétionnaire, conformes aux pratiques de marché relatives aux normes de valorisation au Grand-Duché de Luxembourg.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale. La liquidation est menée par un ou plusieurs liquidateurs, désignés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société, le cas échéant, est distribué entre les Actionnaires conformément aux Statuts et à tout accord entre les actionnaires pouvant être en vigueur à tout moment, le cas échéant.

En particulier, en cas de liquidation de la Société, les actifs excédentaires de la Société disponibles à la distribution entre les Actionnaires sont distribués dans l'ordre et de la manière suivante par voie d'avances sur les profits de liquidation ou après paiement (ou provisions, le cas échéant) des dettes de la Société:

(a) premièrement, tout détenteur d'Action de Préférence recevra un montant égal au prix de souscription des Actions de Préférence; et

(b) deuxièmement, tout détenteur d'Action de Catégorie A recevra au pro rata le solde de l'excédent de la Société.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Actionnaire Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire de l'Actionnaire Unique, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Actionnaire Unique, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de l'Actionnaire Unique a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087174/948.

(150099709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

BATINVEST Immobilière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1897 Kockelscheuer, 20, allée Ackermann.

R.C.S. Luxembourg B 30.990.

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

1. Monsieur Steve D'ANZICO, agent immobilier, né le 31 octobre 1972 à Differdange, demeurant à L-3937 Mondercange, 25, rue de Neudorf;

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2. Monsieur Klaus SCHMITZ, ingénieur gradué, né à Sosnovice (Pologne), le 24 février 1944, demeurant à L-7758 Birtrange, Moulin de Schieren;

3. Monsieur Dave LEFÈVRE, architecte, né à Luxembourg, le 28 décembre 1970, demeurant à L-7409 Beringen, 8, Beringerberg;

4. Monsieur Steve LEFÈVRE, Maître-artisan, né à Luxembourg, le 21 février 1967, demeurant à L-7594 Beringen, 34, rue des Noyers,

ici représentés en vertu de trois (3) procurations délivrées au mandataire, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes

5. La société à responsabilité limitée «TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1897 Kockelscheuer, 20, Allée Louis Ackermann, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B numéro 24.398, représentée par Monsieur Arsène RISCHARD, cité ci-dessous, agissant en qualité de gérant de ladite société;

6. Monsieur Arsène RISCHARD, indépendant, né le 3 avril 1970 à Luxembourg, demeurant à L-7446 Lintgen, 33, rue de l'Eglise; et

7. Monsieur Claude MINELLI, employé privé, né le 14 mai 1968 à Esch-Alzette, demeurant à L-3910 Mondercange, 27, rue des Bois.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les associés actuels de la société à responsabilité limitée «BATINVEST Immobilière» établie et ayant son siège social à L-5885 Hespérange, 359-363, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 30990, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial C numéro 349 du 27 novembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 1047 du 24 avril 2012, et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-1897 Kockelscheuer, 20, Allée Louis Ackermann et de donner à la première phrase de l'article 5 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

Deuxième résolution

Les associés constatent le changement d'adresse des associés à savoir:

- Monsieur Klaus SCHMITZ, qui est dorénavant à L-7758 Birtrange, Moulin de Schieren;

- Monsieur Dave LEFÈVRE, qui est dorénavant à L-7409 Beringen, 8, Beringerberg; et

- La société à responsabilité limitée «TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.à.r.l.», qui est dorénavant à L-1897 Kockelscheuer, 20, Allée Louis Ackermann.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Kockelscheuer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Steve D'ANZICO, Arsène RISCHARD, Claude MINELLI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation GAC/2015/4830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junlinster, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015086984/58.

(150099641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Jazminsol Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 197.604.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the first of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JAZMINSOL S.A., a public limited liability company governed under the laws of Argentina having its registered office at Olga Cossettini 1112, 4th Floor, Department C, Argentina and registered at City of Buenos Aires under registration number 2096,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Buenos Aires, Argentina on May 31st, 2015.

Which proxy, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby established as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of “JAZMINSOL LUXEMBOURG S.A.” (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of incorporation (the “Articles”).

The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in relation to real estate or in relation to tangible or intangible property and especially in relation with intellectual property or industrial property.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares. The shares are in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur) at the choice of the shareholder(s).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting

shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of June of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the “Sole Director”) who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors (the “Board”) who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a maximal term of six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice

may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Articles 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a maximal term of six years and shall be eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Articles 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2015.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of twenty-five per cent (25%) so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as Sole Director until the annual general meeting to be held in 2020:

Mr Leonardo VOZZI, economic advisor, born on July 9th, 1983 in Policoro (MT), Italy and residing at 10-12, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

2. That the following company is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held in 2020:

Glowsquare S.A., a public limited liability company having its registered office at 10-12, Rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg and registered at the R.C.S. of Luxembourg under number B 194.828.

3. That the registered office of the Company is established at 70, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JAZMINSOL S.A., une société anonyme régie par les lois d'Argentine, ayant son siège social au Olga Cossetini 1112, 4th Floor, Department C, Argentine et enregistrée auprès du City of Buenos Aires sous le numéro 2096,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Buenos Aires, Argentine, en date du 31 mai. 2015.

Laquelle procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de «JAZMINSOL LUXEMBOURGS.A.» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième mercredi du mois de juin à 10heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans

l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme maximal de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période maximale de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en tant qu'Administrateur Unique jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020:

Monsieur Leonardo VOZZI, conseiller économique, né le 9 juillet 1983 à Policoro (MT) Italie et demeurant au 10-12, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

2. Que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2020:

Glowsquare S.A., une société anonyme ayant son siège social au 10-12, Rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. du Luxembourg sous le numéro B 194.828.

3. Que le siège social de la société est établi au 70, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 juin 2015. 2LAC/2015/12808. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089655/524.

(150102669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Société Immobilière du Royal Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 183.502.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2015 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Yvan JUCHEM., et Monsieur Francis BAZARD, Administrateurs B et de renouveler les mandats de Monsieur Robert THILL et Monsieur Michel GONCALVES DE MACEDO, Administrateurs A. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'Entreprises pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2015092531/14.

(150103578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Sogepetrol, Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 39, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.276.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015089202/10.

(150101412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Trimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 153.253.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015089230/12.

(150101873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

TGY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 189.096.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 30 mars 2015 entre:

- Monsieur Xinhua Zhu, né le 24 mars 1987 à Jiangsu, Chine, résidant au 280 E'shan Road, Pudong New District, Room 403, Building 19, Shanghai, Chine,

Et,

- Monsieur Tobias Alexander Fischer, né le 2 août 1978 à Wolfsburg, Allemagne, résidant au 12 avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

que les 2.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, ont été transférées par Monsieur Xinhua Zhu, prénommé, à Monsieur Tobias Alexander Fisher, prénommé.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Monsieur Tobias Alexander Fischer	7.500
Monsieur Xinhua Zhu	2.500
Madame Catalina Lomos	2.500
Total	12.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015089246/30.

(150101953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.